



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 9 janvier 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-01-001 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016

2017-01-002 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2016

2017-01-003 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau veut discuter du point 12.1 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité en premier. Elle est à l'encontre d'une entente avec la SPA, mais le conseil lui a expliqué qu'il n'y a présentement aucune autre alternative pour Ogden. M. St-Pierre est présent pour discuter du point 8.2 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité d'avance aussi. Il demande pourquoi M. Sudlow a appelé un autre entrepreneur pour aider avec le déneigement des chemins lors de la tempête de verglas du 26 décembre 2016. M. Sudlow lui a expliqué que le délai qui a passé avant que les chemins ne soient déglacés était inacceptable et mettait en danger la sécurité du public, donc il a dû appeler un autre entrepreneur pour remédier à cette situation dangereuse.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2016

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2016. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.4 Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joe Stairs a soumis sa démission comme membre et président du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2016.03 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean R. Roy a accepté de remplacer M. Joe Stairs comme membre du conseil sur le CCU;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau président doit être nommé à la prochaine séance du CCU et doit ensuite être soumis au conseil pour approbation;

2017-01-004 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat au membre du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Joe Stairs, soit:

- Jean R. Roy (membre du conseil)

QUE le président sera nommé à la prochaine séance du CCU et sera ensuite soumis au conseil pour approbation.

ADOPTÉE

6.5 Achat d'un porte-document pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement requiert un porte-document, et que celui-ci coûte 76.18\$ taxes en sus chez Bureau en Gros;

2017-01-005 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de ce porte-document pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement, au coût de 76.18\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 9 décembre dernier.

7.2 Remplacement d'un membre du comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Bissonnette a soumis sa démission comme membre du comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2015.10 constituant un Comité consultatif en environnement « composition du CCE », le comité consultatif en environnement est composé de six (6) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

2017-01-006 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de placer une annonce dans le prochain Quatre-Feuilles d'Ogden, demandant que tout résident intéressé à siéger comme membre du Comité consultatif en environnement, soumette son nom à l'hôtel de ville.

QUE la personne choisie pour remplacer M. Bissonnette sera décidée par le conseil dès que possible.

ADOPTÉE

7.3 Extension de délai pour propriété non-entretenu – matricule 0886 39 4542

CONSIDÉRANT QUE M. John Wood est propriétaire de la propriété avec matricule 0886 39 4542;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est non-entretenu et impropre, que de nombreux débris s'y retrouvent et que celle-ci contrevient donc au Règlement concernant les nuisances de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement avait inclus cette propriété dans leur liste des propriétés non-entretenues existant dans la Municipalité, et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a envoyé une lettre à M. Wood en décembre 2016 lui avisant que la propriété devait être nettoyé au plus tard le 1^{er} février 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Wood demande qu'un délai additionnel lui soit donné pour pouvoir nettoyer sa propriété car il pourra le faire après l'hiver;

2017-01-007 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde à M. Wood un délai additionnel afin de compléter le nettoyage de cette propriété, soit jusqu'au 30 avril 2017, vu qu'il a démontré ses intentions de faire le nettoyage de cette propriété après l'hiver.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 9 janvier.

8.2 Déneigement du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9269-0254 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglacage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité de Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une première réprimande écrite a été émise à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 12 décembre 2016 dû aux manquements à ses obligations contractuelles pouvant mettre en danger la sécurité du public suite à la tempête de neige du 5 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un premier avertissement écrit a été émis à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 20 décembre 2016 dû aux manquements à ses obligations contractuelles suite à la tempête du 18 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête de verglas du 26 décembre dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 26 décembre dernier, la compagnie 9269-0254 Québec Inc. n'a pas procédé au sablage ni au grattage mécanique des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, de sorte que les chemins étaient très glacés et la sécurité du public a été mise en danger et qu'un autre entrepreneur a dû être engagé pour sabler des chemins du circuit no. 1 en attendant que la compagnie 9269-0254 Québec Inc. procède au sablage;

2017-01-008

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme l'émission d'une deuxième réprimande à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. en date du 3 janvier 2017, pour avoir négligé de déglacer, de gratter mécaniquement et de sabler les chemins du circuit no. 1 le 26 décembre 2016 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité de Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très glacés et la sécurité du public a été mise en danger.

QUE les frais encourus pour le travail effectué par l'autre entrepreneur soient assumés par la compagnie 9269-0254 Québec Inc. et que les sommes soient retenues conformément à l'article 6.8 du contrat.

ADOPTÉE

8.3 Appui à la ville de Côte Saint-Luc – signalisation routière bilingue

CONSIDÉRANT QUE la ville de Côte Saint-Luc a adopté une résolution concernant l'importance d'une signalisation routière bilingue et a soumis une copie de cette résolution aux élus du conseil de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution demande que les MTQ et MCC prennent les mesures nécessaires afin que tous les panneaux et alertes/messages électroniques relatifs à la santé ou la sécurité soient en français et en anglais, quand aucun symbole ou pictogramme n'existe;

2017-01-009

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à la majorité du conseil, M. Joe Stairs, M. Robert Lebrun et Mme Sylvie Lefebvre ayant manifesté leur dissidence, avec le maire M. Michael Sudlow ayant voté en faveur de la résolution

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden appuie la ville de Côte Saint-Luc et sa résolution concernant l'importance d'une signalisation routière bilingue.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 52,696.10\$ et les salaires s'élèvent à 24,456.16\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 77,152.26\$.

2017-01-010 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 31,961.19\$;

2017-01-011 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 9 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2017

2017-01-012 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

DE fixer le taux du km remboursable en 2017 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil prendra connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2014;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;

2017-01-013 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.5 Fermeture du compte inactif de la municipalité à la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT QUE le compte n° 330430 de la Municipalité à la Caisse Desjardins est présentement inactif et n'est pas utilisé, car les opérations bancaires se font tous dans le fonds courant de la Municipalité, soit le compte n° 330428;

CONSIDÉRANT QUE le solde d'argent dans le compte inactif est présentement de 578.39\$;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de fermer ce compte inactif et de transférer le solde dans le compte courant de la municipalité;

2017-01-014 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le transfert du solde de ce compte inactif n° 330430 au compte Desjardins n° 330428 puis la fermeture de ce compte inactif.

ADOPTÉE

9.6 Utilisation du fonds de roulement pour payer pour le remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville en 2016

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2016-10-257, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé le remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville et que le montant payé pour ces travaux totalisent 14,040.61\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention de payer pour ces travaux de remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville qui ont eu lieu en 2016 en utilisant les fonds disponibles dans le fonds de roulement de la municipalité, et que ces travaux seront donc payables sur une période de dix (10 ans);

2017-01-015 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour les travaux de remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville en 2016, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

9.7 Demande de remboursement de montant trop payé en taxes – matricule no. 0591 36 6362

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la propriété avec matricule no. 0591 36 6362 à Ogden ont erronément payé un montant sur cette propriété au lieu de les payer sur les taxes foncières dues sur leur maison principale à Montréal, ce qui a résulté en un montant de 3,728.03\$ trop payé à la Municipalité d'Ogden et un solde en crédit pour ce même montant pour ces propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires demandent que ce montant trop payé à Ogden par erreur leur soit remboursé afin qu'ils puissent payer leurs taxes foncières à Montréal avec cet argent;

2017-01-016 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le remboursement à ces propriétaires avec matricule no. 0591 36 6362 du montant de 3,728.03\$ trop payé par erreur.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

2017-01-017 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2017 au montant de 859.64\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2017-01-018 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	75\$
CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis	100\$
Croix-rouge canadienne	150\$
Parc Weir.....	3,200\$
Memphrémagog Conservation Inc.	500\$
Sentier Massawippi	250\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog.	1,000\$
Frontier Animal Society.....	500\$
Club de Soccer de Stanstead.....	495\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Phelps Helps	1,250\$
Cercle des Fermières de Stanstead.....	600\$
Comité du patrimoine d'Ogden.....	2,000\$
Canton de Stanstead (150 ^e anniversaire du Canada – 1 ^{er} juil. 2017).....	2,000\$
Unité de Médiation Citoyenne Memphrémagog.....	225\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

ADOPTÉE

10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

2017-01-019 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2017.

ADOPTÉE

10.4 Révision salariale 2017

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2016 le comité de finance a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2017 ont été recommandés par le comité de finance;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-01-020 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à la majorité du conseil, M. Alain Carrier et M. Richard Roy ayant manifesté leur
dissidence

QUE le conseil autorise la révision salariale 2017 telle que recommandée par le comité de
finance et que les salaires des employés pour l'année 2017 débutant le 1^{er} janvier 2017 seront
selon les montants qui ont été déterminés par le conseil.

ADOPTÉE

10.5 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2017-01-021 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez
Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service
pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.6 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

2017-01-022 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour
l'année 2017 au montant de 165.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.7 Lettre aux ministres fédéraux – dossier du bois de sciage

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été interpellée par le
gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant
à l'imposition de droits compensatoires par les Etats-Unis au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la FQM avise qu'il est extrêmement urgent que les municipalités membres
de la FQM se mobilisent et transmettent une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les
droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

2017-01-023 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden appuie la FQM et demande à la directrice générale de
transmettre une lettre aux ministres fédéraux, tel que demandé par la FQM, afin de s'assurer que
les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Entente de service avec la SPA

CONSIDÉRANT QUE l'entente de protection et de contrôle des animaux entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) est venu à échéance le 31 décembre 2015 et que le conseil avait décidé de ne pas renouveler l'entente en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a maintenant reconsidéré sa décision de ne pas avoir d'entente avec la SPA;

CONSIDÉRANT QUE la SPA offre de renouveler l'entente pour 2017 et les années suivantes aux mêmes conditions qu'en 2015, sauf que le montant annuel payable serait de 2,735.66\$ en 2017, de 2,871.00\$ en 2018 et de 2,980.00\$ en 2019;

2017-01-024 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte de renouveler l'entente de protection et de contrôle des animaux avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie au prix maximal de 2,735.66\$ taxes en sus, pour l'année 2017, de 2,871.00\$ pour l'année 2018 et de 2,980.00\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

12.2 Achat d'enseignes avec numéros civiques pour le territoire de la municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden désire, pour la sécurité publique, que toutes les propriétés à Ogden aient une enseigne uniforme avec numéro civique visible du chemin, afin de faciliter le travail des services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été obtenus pour les enseignes uniformes, et que le prix le plus bas est de compagnie SignoPlus à 8.50\$ par enseigne et 12.85\$ par poteau;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximal serait d'environ 14,560\$ taxes en sus pour tout le territoire de la municipalité d'Ogden, et le conseil a l'intention de payer pour ces enseignes uniformes en utilisant le fonds de roulement de la municipalité, et que ces enseignes seront payables sur une période de cinq (5 ans);

CONSIDÉRANT QUE l'installation des enseignes uniformes pourra être faite par les employés de voirie de la municipalité;

2017-01-025 Il est proposé par monsieur
appuyé par monsieur
et résolu à la majorité des conseillers, M. Robert Lebrun ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil approuve l'achat de ces enseignes uniformes de la compagnie SignoPlus au prix de 8.50\$ par enseigne et 12.85\$ par poteau, pour un coût total d'environ 14,560\$ taxes en sus pour tout le territoire de la municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour les enseignes uniformes, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de cinq (5) ans.

QUE l'installation des enseignes uniformes sera faite par les employés de voirie de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2017.01 intitulé Règlement n° 2017.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2017.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017;

2017-01-026 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2017.01 intitulé «Règlement n° 2017.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2017» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement n° 2017.02 intitulé Règlement n° 2017.02 relatif à l'usage et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogden

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2017.02 aura pour objet de régir l'usage et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogden;

2017-01-027 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2017.02 intitulé « Règlement n° 2017.02 relatif à l'usage et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Ogden » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le budget de la MRC a été adopté à la rencontre de décembre. La municipalité a reçu des billets-rabais pour le Mont Orford, et ceux-ci seront disponibles aux citoyens par voie d'un tirage annoncé dans le prochain Quatre-Feuilles. Bonne chance à tous.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire annonce qu'il y a un poste vacant sur le CCE résultant de la démission de Benoit Bissonnette. Si les gens connaissent quelqu'un qui serait intéressé à être membre du CCE, ils peuvent venir appliquer pour le poste. De plus amples informations seront incluses dans le prochain Quatre-Feuilles. Le coût total du projet d'embellissement d'Ogden était juste un peu inférieur au 5,000\$ prévu, donc Ogden a pu maximiser le montant de la subvention fournie par la MRC. Le taux de taxation à Ogden augmentera de 2% cette année, ce qui s'agit de la première augmentation du taux sur les 4 budgets de ce conseil.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau demande une question concernant les dons, qui a été répondue par la directrice générale. M. Mailhot mentionne qu'il habite sur le chemin Rivière dans le circuit no. 2 d'Ogden, et que le chemin est très bien entretenu car il marche facilement sur ce chemin.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-01-028 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière